
Adresse de la société populaire, du conseil général, des juges de paix et du comité de surveillance de la commune de Nogent-Roullebois (Eure-et-Loir) contenant le procès-verbal de la fête pour l'inauguration des bustes de Brutus, Marat et Lepeletier, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire, du conseil général, des juges de paix et du comité de surveillance de la commune de Nogent-Roullebois (Eure-et-Loir) contenant le procès-verbal de la fête pour l'inauguration des bustes de Brutus, Marat et Lepeletier, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 107-109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27802_t1_0107_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

7

Les administrateurs du district de Pontarlier félicitent la Convention nationale sur les sages mesures qu'elle emploie pour l'affermissement de la liberté, et demandent que le glaive de la loi s'appesantisse sur tous les traîtres. Ils annoncent que des biens d'émigrés, estimés 434,577 livres, ont été vendus 1,047,079 livres; et que plusieurs communes de leur arrondissement ont porté au district les dépouilles de la superstition.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

8

Le citoyen Jacques Borda, notaire à St-Jean-Pied-de-Port, fait don à la patrie du montant de la liquidation de son office de notaire. Il l'évalue à 1,200 liv. environ.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

9

Les administrateurs du district de Dieppe annoncent que les ventes des biens d'émigrés, estimés 1,065,244 livres, ont produit, dans ce district, 2,495,360 livres; et que ces biens ne forment pas la vingtième partie de ce qui leur reste à vendre.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

10

La société populaire, le conseil général, les juges de paix et le comité de surveillance de la commune de Nogent-Roullebois (4), district de Dreux, envoient le procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune, pour l'inauguration des bustes de Brutus, Marat et Lepeletier; et annoncent qu'ils déposent sur l'autel de la patrie, pour ses défenseurs, 779 liv., 14 s., 75 chemises, des bas et autres effets.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (5).

[Nogent-Roullebois, s.d.] (6).

La Société populaire de Nogent-Roullebois chef-lieu de Canton, District de Dreux, Dé-

partement d'Eure-et-Loir dépose sur l'autel de la patrie 779 liv. 14 s. 6 d. en assignats et un sabre de 32 pouces de longueur, pour servir à l'équipement et à l'armement d'un cavalier, 16 liv. de charpie, 25 liv. de compresses, bandes et vieux linges, 75 chemises, 2 draps, 2 nappes, 10 paires de bas, 6 cols, 2 paires de guêtres pour être employés aux besoins des braves défenseurs de la République. A cette offrande est jointe 1 croix de St-Louis qui avoit été remise à la Municipalité.

Comme la Société populaire de Nogent n'est riche qu'en patriotisme, elle se fait un plaisir d'annoncer que dans la somme qu'elle offre, quelques communes de son arrondissement ont contribué pour 172 liv. 15 s.

Elle venoit de placer dans la salle de ses séances les bustes de Brutus, Marat et le Peletier. Elle se disposoit à célébrer la fête de ces héros de la liberté, lorsque la nouvelle d'une conspiration encore plus terrible que toutes celles qui ont déjà été dissipées par votre vigilance et votre énergie, a saisi d'horreur et d'indignation tous les esprits. A quels signes, avons-nous dit, pourrons-nous désormais reconnaître les véritables patriotes? Le costume et le langage peuvent en imposer pendant quelque temps, mais qui ne devroit pas prendre confiance dans une conduite soutenue, dans une haine signalée contre les tyrans, dans le dévouement le plus précieux pour la cause du peuple? Faut-il donc compter ses plus grands ennemis parmi ceux qui se disoient les apôtres du plus pur patriotisme? Quoi! ils auroient des complices jusque dans le sein de la Convention. Faut-il que le vaisseau de l'état soit continuellement battu des plus violentes tempêtes jusque dans le port?

A ces idées déchirantes a succédé une réflexion qui a ranimé toutes nos espérances. Si l'active vigilance du Comité de Salut public et du Comité de Sûreté générale, si le courage mâle et vigoureux des députés de la Montagne a déjà plusieurs fois sauvé la République, leurs soins sauront encore nous délivrer de cette crise; ceux qui ont brisé les fers des nègres, ne souffriront parce qu'il en soit donné à ce peuple magnanime qui a fait tant de sacrifices pour conquérir sa liberté après avoir réparé par deux décrets immortels l'outrage fait à l'humanité entière, laisseront-ils échapper des mains de la nature ce bienfait précieux? Ils périront tous plutôt que de nous voir esclaves.

Livrons-nous donc sans réserve à leur sage prévoyance. Le gouvernement provisoire auquel tous les patriotes applaudissent, met en activité toutes les parties de la République, le centre qui donne le mouvement, le reçoit à son tour. Tous les ressorts agissent les uns sur les autres sans être altérés par le frottement. Des sentinelles vigilantes sont placées partout. Le crime s'enveloppe en vain d'une ombre mystérieuse. L'œil toujours ouvert du patriotisme perce les ténèbres les plus épaisses et le glaive de la loi est toujours prêt à frapper les têtes coupables.

Félicitons-nous de voir les rênes de ce gouvernement révolutionnaire dans les mains de ceux qui nous l'ont donné. Demandons qu'ils ne les remettent qu'après la destruction entière de la tyrannie et l'affermissement de la liberté. Allons pleins de confiance dans leur lumière

(1) P.V., XXXVI, 33. B^m, 2 flor. (suppl.^t); J. Sablier, n° 1272; Mon., XX, 282; J. Fr., n° 575; J. Perlet, n° 578.

(2) P.V., XXXVI, 23.

(3) P.V., XXXVI, 24. B^m, 2 flor.; J. Sablier, n° 1272; Mon., XX, 282; M.U., XXXIX, 39; J. Perlet, n° 578.

(4) Nogent-le-Roi, Eure-et-Loir.

(5) P.V., XXXVI, 24. J. Sablier, n° 1272.

(6) F¹⁷ 1010, pl. 4.

et leur sagesse, allons dans une fête civique donner à nos concitoyens le spectacle de la liberté qui d'une main nous montre nos droits et nos devoirs et de l'autre terrasse les monstres du fanatisme et de l'aristocratie et celui du faux patriotisme peut être le plus dangereux de tous.

Noms des communes qui ont contribué avec l'état des sommes qu'elles ont données.

La commune de Bréchamps pour .	18 liv., 10 s.
La commune de St-Lucien	15 liv., 12 s.
La commune de Faverolles	16 liv., 3 s.
La commune de Croisilles	34 liv., 14 s.
La commune de Chaudon	51 liv., 16 s.
La commune de Vacheresses-les-Basses	36 liv.,
Total	172 liv., 15 s.

BROCHETON (maire), VALLETEAU (présid. de la Sté popul.), GRUARD (présid. du C. révol.), HÉBERT fils (agent nat.), DAVOINE (secrét.), HÉBERT (juge de paix).

[P.V. de la fête du 30 vent. II].

La fête a été annoncée le matin par une décharge d'artillerie.

A dix heures, la société a ouvert sa séance en présence des citoyens qui y étoient invités.

A midy, chacun s'est disputé le plaisir d'amener chez lui les frères, les étrangers pour les traiter républicainement.

A deux heures la Société s'est rassemblée.

A trois heures l'ouverture de la cérémonie a été annoncée par une décharge d'artillerie.

A l'instant un détachement de la garde a défilé précédé de musique.

Ensuite un groupe de jeunes gens précédés d'une bannière portant cette inscription *Nous imiterons nos frères.*

Un groupe de jeunes filles venoit après, chacune tenoit une couronne, leur bannière portant ces mots *La beauté couronnera la victoire.*

Le Buste de Brutus porté par deux sans-culottes étoit surmonté de cette inscription, *La liberté fut mon idole et la patrie ma famille.*

Les bustes de Marat et Peletier sur la même ligne venoient après surmontés de cette inscription, *ils moururent martyrs de la liberté.*

Ils étoient suivis d'une urne cinéraire portée par deux vétérans, surmontée de cette inscription, *ils sont morts en défendant la patrie,* cette urne étoit entourée d'hommes et de femmes qui s'honoroient de la mort glorieuse de leurs enfants.

La société étoit suivie d'une charrue attelée de deux chevaux surmontée d'une gerbe d'abondance, conduite par un vieillard, sa femme portoit un panier de fruits et de légumes, les autres arts utiles marchaient après lui, chaque artiste portoit l'instrument qui désignoit son travail, ce groupe étoit précédé d'une bannière portant ces mots *honneur aux arts utiles.*

La société populaire précédée d'une bannière représentant un œil qui perce un nuage épais avec cette inscription *la vigilance du peuple pénètre les complots des tyrans sa vertu les détruit.*

Au milieu de la Société étoit un char décoré à la romaine, attelé de trois chevaux, sur lequel s'élevait une chaire curule où étoit assise une

jeune et belle fille représentant la liberté, elle tenoit d'une main une pique surmontée d'un bonnet rouge et de l'autre un rouleau de papier qui en se déployant laissoit lire les mots *Guerre aux tyrans, paix aux peuples.*

Derrière elle une jeune fille tenoit au-dessus de sa tête une couronne et représentoit le génie de la France.

Aux quatre coins du char quatre jeunes filles représentoient les vertus républicaines, elles tenoient d'une main chacune une couronne et de l'autre ce qui les caractérisoit, la première un œil au bout d'un bâton symbole de la surveillance, la seconde un coq pour caractériser le courage français, la troisième un miroir emblème de la prudence, la quatrième une tourterelle image de la simplicité et de la pureté des mœurs.

La municipalité précédée des droits de l'homme et de la constitution confiés à sa garde par la liberté venoit après et sembloit par là promettre au peuple qu'elle sauroit le faire jouir de ces précieux bienfaits.

Le comité de subsistance.

La justice de paix.

Le comité de surveillance suivoient immédiatement, et offroient l'idée des moyens employés par la grande famille pour jouir de l'abondance, de l'union et de la tranquillité.

Les députés de la société populaire de Boullay-Thierry et ceux des communes du canton marchaient après et offroient l'image de la cordialité et de la fraternité qui unit maintenant tous les français.

A leur suite et pour leur faire les honneurs de la cérémonie marchoit un groupe de vieillards précédé d'une bannière portant ces mots, *nous avons assez vécu puisque nous avons vu la liberté dans notre pays.*

Un sans-culotte fort et robuste tenant d'une main sa massue traînoit un âne chargé des dépouilles de l'aristocratie dont il n'avoit pas voulu salir un animal plus distingué, il montrait fièrement de l'autre main un cordeau surmonté de cette inscription *le niveau suit la liberté.*

La marche étoit fermée par un détachement de la garde.

Ce cortège s'est rendu devant l'arbre de la liberté et s'est groupé de manière à offrir le tableau le plus brillant, on a chanté des cantiques analogues à la fête.

De là on a été au temple de la Raison. La liberté s'est allée placer sur une strade où on avoit élevé des sièges pour elle et ses compagnes si bien disposés que quand tout le cortège a été distribué autour d'elle c'étoit un nouveau tableau qui offroit le coup d'œil le plus majestueux.

Deux jeunes enfants ont récité avec autant d'intelligence que d'ingénuité les droits de l'homme. On a lu ensuite plusieurs actions mémorables des républicains français qui ont répandu leur sang pour la défense de la patrie. Enfin une citoyenne a entonnée d'une voix brillante une hymne très bien faite en l'honneur de la Raison, de la Liberté, de Brutus, Marat, Peletier.

On a été ensuite dans la place de la liberté; cette place se trouve à l'entrée d'un grand bois, elle offre une enceinte oblongue ou le cortège s'est placé, elle est terminée à un bout par une montagne sur laquelle et au plus haut la

liberté a été se placer avec ses compagnes sur des sièges de gazon disposées comme dans le char, au dessous d'elle sur deux troncs de colonnes antiques. Sur la même ligne ont été placés d'un côté le buste de Brutus, de l'autre l'urne cinéraire, sur deux autres colonnes semblables placées au-dessous ont été déposés les bustes de Marat et de Peletier. Les spectateurs étoient placés sur des terrasses des deux côtés qu'on auroit dit faites exprès pour leur commodité.

Une salve d'artillerie a annoncé la présence de la liberté sur la montagne.

Le sans-culotte qui traînoit les dépouilles de l'aristocratie est venu, il a tendu le niveau qui a formé une enceinte au bas de la montagne, il a placé au milieu du niveau cette inscription, *la mort à qui voudroit s'élever au-dessus.*

Il a porté ces dépouilles au pied de la montagne et les a fait brûler comme un encens digne de la liberté.

Le cortège a ensuite passé sous le niveau et a défilé au bas de la montagne, chacun en passant devant la liberté et les bustes, a jeté des fleurs qui se trouvoient dans des corbeilles.

Chacun a repris sa place. Un étranger qui a assisté à cette fête a composé sur-le-champ et débité un discours en l'honneur de la liberté, court mais plein d'énergie, simple mais brûlant de patriotisme et il l'a terminé en exhortant de la manière la plus touchante les députés des communes voisines, à aller peindre à leurs commettants, comme ils avoient vu célébrer et chérir la liberté. On a recommencé des chants patriotiques.

La Liberté est remontée sur son char, on s'est rendu à la société, on y a placé les trois bustes et l'urne.

La Liberté s'est levée et a dit,

Braves français, si vous ne me voyez pas sans cesse parmi vous sous la même forme, ne m'en chérissez pas moins, que je sois dans vos cœurs.

Si vous voulez toujours être heureux, demeurez toujours égaux; n'oubliez jamais que, pour être digne de vivre sous mes lois, il faut du courage et de la vertu.

Elle s'est retirée aux acclamations de tous les assistans, on a encore chanté et le reste de la soirée a été consacré à la danse.

La joie pure et naïve du peuple a prouvé qu'il sait aimer la liberté et qu'il est fait pour la conserver.

VALLETEAU, DAVOINE, LEFEBURE.

11

La municipalité de Bel-Air-sur-Arroux, ci-devant Toulon, département de Saône-et-Loire, envoie les détails d'une fête que cette commune a célébrée; et invite la Convention nationale à ratifier le choix qu'elle a fait du nom de Bel-Air-sur-Arroux, au lieu de celui de Toulon.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

(1) P.V., XXXVI, 24. Bⁱⁿ, 2 flor. (suppl^t). Pas de mention dans GUILLAUME. *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention.*

12

Les chasseurs de la seconde compagnie franche, section du Museum de Paris, faisant partie de l'avant-garde de l'armée des Pyrénées-Occidentales, cantonnés à Baygorie, demandent à être réunis à l'armée de Perpignan, pour pouvoir se mesurer plus souvent avec les satellites espagnols: ils félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

13

Les administrateurs du directoire du district de Bourbonne adressent à la Convention nationale 3 caisses, contenant: 641 marcs, 2 onces d'argent, y compris 2 marcs en galons d'or, provenant des dépouilles de la superstition. Précédemment ils ont fait passer à Metz des matières provenant de la même source; celles d'étain et de cuivre qui leur restent, seront également envoyées à leur destination. Ils félicitent la Convention nationale sur la découverte de la conspiration, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

14

Le vice-président de l'administration de Bourga neuf annonce qu'une masse de biens d'émigrés, estimés 94,841 livres, a été vendue 256,055 livres; qu'un lot estimé 25 livres, a été porté à 1,025 livres; un autre lot de 160 liv., à 2,450 livres; enfin un troisième estimé 1,800 liv., a été vendu 8,250 livres. Il assure la Convention nationale, qu'au premier signal, s'il étoit nécessaire, les Républicains de Bourga neuf voleroient à ses côtés pour lui faire un rempart de leurs corps. Il la félicite sur les mesures vigoureuses qu'elle vient de déployer contre les traîtres qui osent conspirer contre la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).

(1) P.V., XXXVI, 24. Bⁱⁿ, 2 flor. (suppl^t). Pas de mention dans AULARD, *Rec. des Actes du Comité de Salut Public.*

(2) P.V., XXXVI, 25. Bⁱⁿ, 2 flor. (suppl^t), 10 flor. (2^e suppl^t). Haute-Marne.

(3) P.V., XXXVI, 25. Bⁱⁿ, 2 flor. et 2 flor. (suppl^t); *Mon.*, XX, 282; *J. Perlet*, n^o 578; *J. Mont.*, n^o 160; *M.U.*, XXXIX, 39. Bourga neuf, Creuse.